

**M. Andras:** Monsieur l'Orateur, j'en ai été informé ce matin même. Je crois qu'ils s'agissait d'une demande pour un total d'environ \$60,000, répartis sur plusieurs circonscriptions. Je dois prendre les dispositions nécessaires à ce sujet. Je ne peux pas donner une promesse définitive à ce sujet, si ce n'est que personnellement, je partage votre sentiment.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La présidence va donner la parole au député de Leeds et au député de Charlevoix pour les quelques minutes qui nous restent, avant de passer à l'ordre du jour.

\* \* \*

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

#### LA RÉPONSE DE CUBA AUX DÉMARCHES EN FAVEUR DE RONALD PATRICK LIPPET

**M. Tom Cossitt (Leeds):** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'ai une question à poser au premier ministre, étant donné que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est absent. Elle découle de la motion adoptée à l'unanimité par la Chambre vendredi dernier, et qui demande au gouvernement de Cuba de relâcher Robert Patrick Lippert pour des motifs d'ordre humanitaire et de lui permettre de revenir au Canada. Le premier ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement a fait part de l'objet de cette motion au gouvernement de Cuba et, dans l'affirmative, s'il s'attend à obtenir une réponse prochainement.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Je vais me renseigner, monsieur l'Orateur, afin de donner une réponse précise. Je sais que tout récemment, dans le courant de la semaine, je crois, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a parlé à l'ambassadeur du Cuba, mais je ne saurais garantir le sujet de cette conversation.

\* \* \*

[Français]

#### L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

##### LA STÉRILISATION INVOLONTAIRE DES MALADES MENTAUX—LE RENVOI POSSIBLE DU PROBLÈME À LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT

**M. Gilles Caouette (Charlevoix):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Étant donné que certaines instances lui ont été faites au sujet du problème de la stérilisation involontaire dans les hôpitaux psychiatriques et les centres de retardés mentaux, le ministre peut-il dire si la Commission de réforme du droit a en été saisie?

● (1210)

[Traduction]

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** Non, monsieur l'Orateur, je ne crois pas que cette question leur ait été signalée.

[Français]

**M. Caouette (Charlevoix):** Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Justice.

Est-il au courant des dernières instances à l'effet que des enfants de 9, 10 et 11 ans auraient subi ces stérilisa-

### Loi sur les douanes

tions et songe-t-il à déferer cette question à la Commission de réforme du droit?

[Traduction]

**M. Lang:** Monsieur l'Orateur, je n'étais pas au courant. La Commission de réforme du droit est saisie bien sûr de toute la question des modifications au Code criminel et il se pourrait donc qu'elle étudie également cette question dans le cadre de son mandat. Je me ferai un plaisir d'en parler avec le député.

**M. l'Orateur:** Passons à l'ordre du jour. Le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe invoque-t-il le Règlement?

**M. Marshall:** Monsieur l'Orateur, j'essaie de garder mon calme. Je suis ici depuis cinq ans et demi et je me suis montré très raisonnable en laissant à tout le monde la possibilité de poser des questions, mais je dois représenter une circonscription de 84,000 personnes dont un grand nombre sont pauvres et je voudrais les représenter comme il faut. Sauf pour ce qui est des chefs de partis, je voudrais avoir la même part que les autres. C'est tout ce que je voulais dire.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

### LA LOI SUR LES DOUANES

#### MODIFICATION RENDANT PASSIBLES DE DROITS TOUTS LES EFFETS ÉNUMÉRÉS SUR LA DÉCLARATION D'ENTRÉE D'UN NAVIRE

**L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national)** propose: Que le bill C-189, loi modifiant la loi sur les douanes, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[Traduction]

—Monsieur l'Orateur, ce projet de loi a pour but de modifier la loi sur les douanes en vue de permettre un contrôle plus efficace des marchandises qui arrivent au Canada par bateau, et de protéger ainsi le fisc. Cette motion est nécessaire pour combler une brèche qui pourrait laisser passer chaque année jusqu'à un million de dollars, qui revient de droit aux Canadiens, en droits et en taxes sur les marchandises passées en contrebande par mer et qui disparaissent une fois débarquées.

L'article 11 de la loi sur les douanes exige que le capitaine de tout navire qui entre au Canada aille immédiatement à la douane et remette une déclaration écrite indiquant tous les détails du contenu, de l'origine et de la destination de la cargaison du navire.

Il n'y a cependant aucune loi qui permette de tenir le capitaine d'un navire responsable de l'exactitude de sa déclaration ou redevable des droits et des impôts dus sur les marchandises qui sont déclarées comme débarquées au Canada et qui ne sont pas présentées par la suite pour être dédouanées, parce qu'elles ont été chapardées, livrées en fraude ou pour quelque autre raison. A une époque, l'article comportait toutes les dispositions nécessaires pour effectuer un contrôle de douane afin d'éviter la contrebande par mer. Les douaniers examinaient la cargaison